



Fiche signalétique

1.0 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

1.1 Identification du produit

Substance	Propane
Nom commercial du produit	Propane
Synonymes	GPL (gaz de pétrole liquéfié), gaz LP, propane HD-5, propane de grade 1 approuvé par l'ONGC, propane de grade 2 approuvé par l'ONGC, propane odorisé, propane automobile, autogaz
Utilisation(s) spécifique(s)	Propane odorisé destiné à servir de carburant pour les moteurs à combustion interne et les brûleurs conçus pour fonctionner au propane
Numéro CAS	74-98-6

1.2 Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique

Entreprise	Greenergy Fuels Canada, 14, rue King, bureau 250, Saint John, N.-B. E2L 1G2 CANADA
Numéro de téléphone	888 834 1980
Courriel	msds-info@greenergy.com

1.3 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence (CANUTEC)	888 CAN UTEC (226 8832), ou 613-996-6666 À partir d'un cellulaire seulement : *666
Disponibilité	24 heures sur 24

2.0 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le SGH/RPD

Gaz inflammable 1	H220 : Gaz extrêmement inflammable
Gaz comprimé	H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3	H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SGH / RPD / SIMDUT

Pictogrammes :



Mots d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence :  P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. – Ne pas fumer.
P261 : Éviter de respirer le gaz, le brouillard, les vapeurs ou les aérosols.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P377 : Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
 P381 : En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410 + P403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers

Asphyxiant simple – catégorie 1 : Peut déplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.



3.0 COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Nom de la substance	Identificateur du produit	%	Classification selon le SGH/RPD
Propane	No CAS : 74-98-6	90 à 100 %	H220 - Gaz extrêmement inflammable H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Éthane	No CAS : 74-84-0	0,5 à 5,0 %	H220 - Gaz extrêmement inflammable H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Propène	No CAS : 115-07-01	0,5 à 5,0 %	H220 - Gaz extrêmement inflammable H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
N-butane	No CAS : 106-97-8	0,0 à 0,5 %	H220 - Gaz extrêmement inflammable H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

3.2 Mélanges

Sans objet

4.0 MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Dangers spécifiques au produit et autres considérations :

Ce produit présente une faible toxicité aiguë.

Asphyxiant simple; à des concentrations élevées, il peut déplacer l'oxygène et causer de la somnolence et des vertiges. Prenez les précautions nécessaires pour assurer votre propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex., portez l'équipement de protection approprié).

Sensibilisation cardiaque possible.

Un dégagement soudain de cette matière à partir de récipients sous pression peut entraîner des brûlures cryogéniques (gelures).

Retirez les vêtements contaminés, sauf en cas de gelures.

Inhalation :

Ne laissez pas la victime sans surveillance.

Gardez la victime au chaud et au repos.

Transporter la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position qui facilite la respiration.

Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.

Consultez immédiatement un médecin.

Si la personne est inconsciente, placez-la en position latérale de sécurité et consultez un médecin.

En cas de perte de conscience, d'apnée ou d'arrêt cardiaque (absence de pouls), pratiquez la réanimation cardio-pulmonaire.



Contact avec la peau :	Non irritant pour la peau. En cas de gelure, consulter immédiatement un médecin; ne pas frotter la zone touchée ni la rincer à l'eau. Pour éviter d'aggraver les lésions, ne pas tenter de retirer les vêtements gelés de la zone touchée. S'il n'y a pas de gelure, laver immédiatement et soigneusement la peau contaminée avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux :	Si les tissus oculaires sont gelés, consultez immédiatement un médecin. Si les tissus oculaires ne sont pas gelés, rincez abondamment les yeux à l'eau propre à faible pression pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps à autre les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Ingestion :	Ce produit est un gaz comprimé; par conséquent, une exposition par voie orale et la toxicité aiguë qui en résulterait sont peu probables.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Inhalation :	Une forte concentration peut déplacer l'oxygène dans l'air, ce qui peut entraîner des nausées, des vomissements, un évanouissement, des convulsions et la mort.
Contact avec la peau :	Le contact cutané avec un liquide s'évaporant rapidement pourrait entraîner un gel des tissus ou des gelures.
Contact avec les yeux :	Ce gaz n'est pas irritant; toutefois, le contact direct avec le gaz liquéfié ou sous pression, ou avec des particules de givre, peut causer des lésions oculaires graves et potentiellement permanentes dues à des brûlures par le froid.
Ingestion :	Ce produit est un gaz comprimé; par conséquent, une exposition par voie orale et la toxicité aiguë qui en résulterait sont peu probables.

4.3 Indication d'une intervention médicale immédiate et d'un traitement spécial

En cas d'accident ou si vous vous sentez mal, consultez immédiatement un médecin; il se peut que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.

5.0 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Utiliser de la poudre chimique, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la brume d'eau pour les incendies de grande ampleur.
Les moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :	Les jets d'eau à haut débit.

5.2 Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risque d'incendie :	Gaz extrêmement inflammable.
Produits de combustion :	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, émanations et hydrocarbures imbrûlés.

**Dangers spécifiques :**

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'accumuler en concentrations dangereuses dans les zones basses avant de trouver une source d'ignition.
Peut déplacer l'oxygène dans l'air.
NE PAS éteindre un feu causé par une fuite de gaz à moins que la fuite puisse être arrêtée. Une atmosphère explosive pourrait se former. Évacuer la zone et combattre l'incendie à distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances-moniteurs.
Les contenants peuvent subir une augmentation de pression s'ils sont exposés à la chaleur; refroidissez-les en les arrosant abondamment avec de l'eau jusqu'à ce que l'incendie soit complètement éteint.
NE PAS diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de décompression, car cela pourrait provoquer la formation de givre.
Se retirer immédiatement si le bruit émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si le réservoir se décolore. Toujours se tenir à l'écart des extrémités des réservoirs cylindriques horizontaux.
Un incendie soutenu contre des réservoirs peut causer une explosion de liquide en ébullition dégageant de la vapeur (BLEVE).
Éloignez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.
Risque d'explosion par réinflammation si l'incendie est éteint sans que la source de la fuite soit coupée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

5.3 Conseils à l'intention des pompiers**Équipement de protection spécial pour les pompiers :**

Portez un équipement de protection individuelle.
Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie.

6.0 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles :**

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Isoler le déversement ou la fuite.
Éliminer toutes les sources d'ignition.
Évacuer le personnel vers des zones sécuritaires et rester face au vent.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent et peuvent former des concentrations explosives; les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
N'entrez dans la zone qu'en cas d'absolue nécessité; un détecteur de gaz combustibles peut être utilisé pour vérifier la présence de gaz ou de vapeurs inflammables.
Le propane de qualité carburant est odorisé pour faciliter la détection des fuites et des rejets.
S'assurer que tout l'équipement est mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert.

6.2 Précautions environnementales**Précautions environnementales :**

Empêcher que le produit ne s'écoule dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.
Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité.
Les déversements en milieu marin doivent être gérés conformément au Plan d'urgence de bord contre la pollution par les hydrocarbures (PUBCPH), comme l'exige la règle 37 de l'Annexe I de la Convention MARPOL.



Si le produit contamine des rivières, des lacs ou des égouts, aviser les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage :

- Éliminer toutes les sources d'ignition.
- Laisser s'évaporer.
- Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation de ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher le produit déversé ni marcher dessus.
- Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque.
- Si possible, tournez le contenant qui fuit de manière à ce que ce soit le gaz qui s'échappe plutôt que le liquide.
- Neutralisez (réduisez) les gaz, les vapeurs et les brumes à l'aide d'un jet d'eau pulvérisé.
- Le jet d'eau peut réduire la vapeur, mais ne peut pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos.
- Empêcher le produit de s'écouler dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.
- Les déversements de produit liquide dans l'eau entraîneront probablement une vaporisation rapide et complète du produit. Isolez la zone et prévenez les risques d'incendie ou d'explosion pour les navires et autres structures, en tenant compte de la direction et de la vitesse du vent, jusqu'à ce que le produit soit complètement dispersé.

Remarque : les mesures recommandées sont fondées sur les scénarios de déversement les plus probables pour cette matière; toutefois, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues et des courants) peuvent influencer considérablement le choix des mesures appropriées. C'est pourquoi il convient de consulter des experts locaux au besoin. La réglementation locale peut également prescrire ou limiter les mesures à prendre.

7.0 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Manipulation :

- La libération soudaine de ce produit à partir d'un récipient sous pression peut causer des brûlures cryogéniques (gelures).
- Si l'inspection révèle que des bouteilles sont en mauvais état, communiquer immédiatement avec le fournisseur.
- Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui pourraient provoquer l'inflammation de vapeurs organiques).
- Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
- Assurer la mise à la terre et la liaison équipotentielle de tout le matériel avant de transférer ce produit d'un récipient à un autre.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Éviter leur accumulation dans les fosses et les espaces clos.
- Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.
- Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Éviter tout contact avec le produit liquide ainsi qu'avec les récipients et les conduites de distribution d'où le GPL vient d'être prélevé, afin de prévenir les brûlures par le froid.

7.2 Conditions de stockage sécuritaires, y compris toute incompatibilité

Stockage :

- Les gaz comprimés doivent être entreposés dans une armoire ou une pièce d'entreposage sécuritaire distincte.
- Tenir à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit inflammables. Ne pas souder, percer, couper ou effectuer des opérations similaires sur les récipients ou à proximité de ceux-ci.



Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) spécifique(s) : Aucune donnée

8.0 CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant : Propane (74-98-6)
TLV-TWA : Asphyxiant simple, aucune TLV spécifique (ACGIH)

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition

Protection respiratoire : Assurer une ventilation adéquate.
Non requise si utilisé conformément aux instructions.
En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
(Le choix de l'équipement respiratoire doit se fonder sur les normes industrielles pertinentes, telles que la norme CSA Z94.4, *Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire*.)

Protection des mains : Le produit peut causer des gelures. Éviter tout contact avec la peau. Protéger la peau exposée avec des gants isolants en néoprène adaptés aux basses températures, des manches longues, un tablier de protection et un pantalon porté par-dessus les bottes ou les souliers.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité (norme CSA Z94.3, *Protecteurs oculaires et faciaux*.)

9.0 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

État physique : Gaz liquéfié

Couleur : Incolore

Odeur : Inodore, sauf s'il est odorisé à l'éthylmercaptan

Point de fusion et point de congélation :
-188 °C

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :
-42 °C

Limites inférieure et supérieure d'explosivité ou limites inférieure et supérieure d'inflammabilité :
LIE > 2,1 % (estimée)
LSE environ 9,5
(estimée)

Point d'éclair : -104 °C

Température d'auto-inflammation : 450 °C

Température de décomposition : sans objet

pH : sans objet

Viscosité cinématique : non disponible

Solubilité (dans l'eau) : 62,4 mg/l à 25 °C



Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) : 2,36 à 20 °C
Pression de vapeur : 878 kPa à 22 °C
Densité et densité relative : 0,51 kg/m³ / 0,51 à 15 °C
Densité relative de vapeur : environ 1,52
Propriétés oxydantes : sans objet
Propriétés des particules : sans objet

9.2 Autres renseignements

Aucune donnée disponible

10.0 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité : Gaz extrêmement inflammable.

Voir également la section 10.5.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. Le gaz explose spontanément lorsqu'il est mélangé au dioxyde de chlore.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur, des sources d'ignition et de l'exposition à la lumière du soleil.

10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles : Agents oxydants puissants, dioxyde de chlore.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition dangereuse : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Une valeur DNEL pour la toxicité aiguë doit être établie si un danger aigu menant à une toxicité aiguë (p. ex., C&L) a été identifié et s'il existe un risque d'expositions maximales élevées. Ce n'est pas le cas pour les gaz de pétrole. Les études cutanées et orales ne sont pas techniquement réalisables, car il s'agit de gaz à température ambiante et tous présentent une très faible toxicité par voie d'inhalation.

Inhalation : Une concentration élevée peut déplacer l'oxygène dans l'air. Si la quantité d'oxygène disponible pour respirer est insuffisante, les symptômes peuvent inclure une respiration rapide, de la fatigue, des nausées, des vomissements, un évanouissement, des convulsions et la mort. Le manque d'oxygène peut causer des dommages permanents aux organes.



Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation cutanée et/ou une dermatite et infection secondaire. Un contact direct peut provoquer des gelures.
Contact avec les yeux :	Le contact avec les yeux peut causer de graves lésions oculaires.
Ingestion :	Voie d'exposition non pertinente.

Toxicité chronique :

Aucune donnée sur la toxicité chronique n'est disponible pour les gaz de pétrole.

Mutagénicité sur les cellules germinales : On ne s'attend pas à ce qu'il cause des effets nocifs.

Cancérogénicité : On ne sait pas si ce produit cause le cancer

Renseignements supplémentaires : Aucune donnée disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Les substances de cette catégorie (GPL) sont des gaz qui se dispersent principalement dans l'atmosphère, ce qui limite leur toxicité aquatique. En raison des difficultés liées à la réalisation d'essais de toxicité aquatique, aucune donnée expérimentale n'était disponible pour les composés de cette catégorie. En l'absence de données mesurées, des données estimées ont été calculées à l'aide du modèle QSAR ECOSAR v1.11 dans EPI Suite v4.10. Des calculs ont été effectués pour chacun des membres de la catégorie (méthane, éthane, propane, butane, isobutane). La toxicité des substances a été estimée entre 7,71 mg/L et 147,54 mg/L pour les différents groupes taxonomiques aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Aucune persistance élevée connue

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Aucun potentiel de bioaccumulation connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Données non disponibles (aucune étude n'a été menée en raison du faible coefficient de partage)

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

La substance n'est pas classée PBT ni vPvB

12.6 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible



13.0 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :	S'assurer que les émissions sont conformes à la réglementation applicable. Le produit contaminé, le sol, l'eau, les résidus dans les contenants et les matériaux utilisés pour le nettoyage des déversements peuvent constituer des déchets dangereux. Le produit, le sol ou l'eau contaminés doivent être considérés comme dangereux en raison du risque de dégagement de vapeurs inflammables. Suivre les procédures de mise à la terre appropriées afin de prévenir l'accumulation de charges électrostatiques. Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Emballages contaminés :	Ne pas percer ni incinérer. Ne pas brûler ni utiliser un chalumeau pour couper le récipient vide. Ne jamais exercer de pression pour vider le récipient. Les récipients vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets approuvé pour être recyclés ou éliminés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Numéro ONU : 1075

14.2 Dénomination officielle de transport de l'ONU

Dénomination officielle de transport : GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS ou GAZ DE PÉTROLE, LIQUÉFIÉS (Propane)

14.3 Classe(s) de danger de transport

14.3.1 Transport terrestre

Classe : 2
Étiquettes de danger : 2.1 - Gaz inflammables

Indice ERAP : 3 000



14.3.2 Transport maritime

Classe : 2
Étiquettes de danger : 2.1 – Gaz inflammables
Listes d'urgence du Code IMDG : F-D, S-U

14.3.3 Transport aérien

Classe : 2
Étiquettes de danger : 2.1 - Gaz inflammables
Instructions d'emballage : 200
(max. 150 kg par avion-cargo)

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Sans objet.



14.5 Risques pour l'environnement

Autres renseignements (Transport) : Aucune information supplémentaire disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par les utilisateurs

Aucune donnée disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Code IBC

Aucune donnée disponible

15.0 RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations et lois en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de dangerosité du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPD et le SIMDUT.

16.0 AUTRES RENSEIGNEMENTS

Sources des principales
données utilisées
pour préparer
la fiche de données
de sécurité :

Portail des produits chimiques dangereux de l'ECHA, profils chimiques du CCHST et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD).

Révision : 1.0
Date : septembre 2025
Sections mises à jour : Toutes les sections – nouvelle FDS

Liste des abréviations :

FDS	Fiche de données de sécurité
CCHST	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
RPD	Règlement sur les produits dangereux
TMD	Transport des marchandises dangereuses
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
BLEVE	Explosion de vapeur en expansion d'un liquide en ébullition
GPL	Gaz de pétrole liquéfié(s)



EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ Les renseignements contenus dans la présente FDS proviennent de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces renseignements sont fournis sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et d'autres encore, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense découlant de, ou liée de quelque manière que ce soit à, la manutention, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. La présente FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant dans un autre produit, les renseignements contenus dans la présente FDS pourraient ne pas s'appliquer.